

BUDGET Port de Plaisance

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Acteur touristique et économique primordial pour le territoire communal, le budget 2019 du Port de Plaisance de Saint-Gilles sera un budget de transition en vue d'un projet majeur à l'étude avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Afin de valoriser durablement cet attrait touristique et économique, les missions du port de plaisance doivent conduire à :

- Améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers permanents et occasionnels ;
- Adapter les prestations dispensées aux nouveaux besoins des utilisateurs ;
- Favoriser l'attrait touristique de notre ville ;
- Impulser une identité au port de plaisance au regard des différentes étapes fluviales.

Pour être en adéquation avec l'évolution des besoins et de la réglementation, et malgré un contexte d'austérité budgétaire qui perdure, la Ville de Saint-Gilles maintient une offre de service de qualité.

Par ailleurs, une étude d'envergure permettant de placer le Port de plaisance de Saint-Gilles au cœur d'un circuit touristique départemental va être lancée en lien avec les services de développement économique de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2019, ce document présentera une analyse de la situation financière du Port de plaisance en première partie puis abordera en seconde partie les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

I – L'analyse de la situation financière

La réalisation budgétaire 2018 n'étant pas clôturée à ce jour, l'analyse financière abordera uniquement les tendances de réalisation à mi-octobre 2018 de la section de fonctionnement (A) ainsi que de la section d'investissement (B).

A - LA SECTION D'EXPLOITATION

La section de fonctionnement permet au port de plaisance d'assumer l'ensemble de ses missions et comprend principalement :

- En dépenses : les charges de gestion courantes, les frais de mise à disposition du personnel et les dotations aux amortissements ;
- Pour les produits : location d'anneaux et redevance d'utilisation terre-plein.

1. Les dépenses de fonctionnement

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement à fin octobre est de 41% mais devrait être d'environ 100% à la fin de l'exercice 2018 après le paiement des fluides et du remboursement des charges de personnel à la ville.

2. Les recettes de fonctionnement

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement à fin octobre est de 75%. L'émission du titre de recettes lié à l'occupation des bateaux de la société Le Boat est en cours et permettra de dépasser légèrement la prévision de recettes 2018.

Compte tenu de ces éléments, au titre de l'exercice budgétaire 2018, les recettes de fonctionnement devraient couvrir les dépenses de fonctionnement et permettre de dégager un léger excédent de fonctionnement.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement enregistre en dépenses les besoins en équipement structurant du Port de plaisance et en recettes les modes de financement de ces équipements.

1. Les dépenses d'investissement

Compte tenu des projets d'amélioration des infrastructures du port de plaisance, aucune dépense d'équipement n'a été réalisée en 2018. La seule dépense d'investissement concerne le remboursement de l'annuité de l'emprunt.

A noter toutefois que la ville a pris en charge via son budget principal 2018 (conformément à la possibilité offerte par l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) l'investissement relatif à la mise en place de pontons flottants permettant la création de 16 anneaux supplémentaires et l'amarrage de nouveaux bateaux en particulier ceux destinés à la location. Cet investissement s'élève à environ 190 000 € TTC.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes 2018 sont exclusivement constituées de l'affectation des résultats 2017 soit 1.709 euros et de la dotation aux amortissements pour 327,08 euros.

Les résultats définitifs seront connus à l'issue de la clôture de l'exercice 2018, soit courant janvier 2019 compte tenu de la journée complémentaire prévue dans le cadre de la comptabilité publique.

L'exécution finale de l'exercice 2018 sera ensuite détaillée lors du vote du compte administratif courant du premier semestre 2019.

II – Les orientations pour 2019

En 2019, le Port de plaisance, tout en poursuivant la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement, mettra en œuvre, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole une étude d'agrandissement du Port de plaisance. Ce projet a vocation à placer le Port de plaisance de Saint-Gilles au cœur d'un circuit touristique rayonnant sur l'ensemble du Département.

Pour accomplir ses missions, le projet de budget 2019 du Port de plaisance de Saint-Gilles se présente comme suit :

I - Section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

A périmètre d'activité constant, l'ensemble des charges de fonctionnement doit être et sera maîtrisé.

Les charges réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sont maintenues au niveau de l'exercice 2018.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement constituées de la location des postes d'amarrage. Malgré une relative baisse de la fréquentation, les recettes sont maintenues au même niveau du fait de la revalorisation des tarifs et de la convention conclue avec la société Le Boat et qui prévoit la location de 49 anneaux soit 16 anneaux de plus que les années précédentes grâce à la mise en place des pontons flottants.

II - Section d'Investissement

1. Les dépenses d'investissement

Comme évoqué précédemment, une étude concernant l'aménagement et l'attractivité touristique du port de plaisance a été mise en œuvre en 2018. Dans l'attente de cette finalisation, tant sur le projet retenu, que de ses modalités de financement, aucune dépense d'investissement n'est inscrite à l'étape du BP 2019.

Une enveloppe budgétaire pourra être consacrée à l'investissement, notamment pour financer des travaux de réfection des postes d'amarrages, dans le cadre de l'adoption d'un budget supplémentaire intégrant l'affectation de résultat de l'exercice 2018.

2. Les recettes d'investissement

Les seules ressources propres inscrites au BP 2019 sont constituées de la dotation aux amortissements et de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.

Tels sont les objectifs fixés pour le budget du Port de plaisance de Saint-Gilles concernant l'exercice budgétaire de l'année 2019 et des suivants.